

PRIME D'ATTRACTIVITÉ ET DE FIDÉLISATION

Cette prime a été créée par le protocole d'accord de janvier 2018 et signée par la seule organisation syndicale, l'UFAP UNSa Justice.

Fin 2024, 7 établissements et 1 service pénitentiaire y ont été ajoutés.

QUELS ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS ?

30 établissements et 6 services concernés : Joux-la-ville (CP), Liancourt (CP), Aix-Luynes (CP), ERIS de Paris, Versailles (MA), Poissy (MC), Evreux (MA), Saint-Mihiel (CD), Villepinte (MA et PREJ), Bois d'Arcy (CP), Fresnes (CP et PREJ), Grenoble-Varces (CP), Osny (CP et PREJ), Saint-Etienne-la-Talaudière (CP), Nanterre (CP), Meaux-Chauconin-Neufmontiers (CP et PREJ), Grasse (MA), Saint-Quentin-Fallavier (CP), Fleury-Mérogis (CP et PREJ), Sud-Francilien (CP), Aiton (CP), Châteaudun (CD), Le Havre (CP), Marseille-Baumettes (CP), Villefranche-sur-Saône (CP), Villenauxe-la-Grande (CD), Beauvais (CP), Nice (MA), Lyon-Corbas (MA), Alençon-Condé sur Sarthe (CP), Paris la Santé (CP)

COMMENT Y PRÉTENDRE ?

✓ **Avoir réussi le CNAL***
Concours National à Affectation Locale

✓ **5 ans d'engagement**
Sur le même établissement

✓ **3 ans d'engagement**
Sur le même établissement

QUEL MONTANT ?

● **4 000 €**
Lors de l'affectation

● **1 000 €**
A l'issue de la 3ème année

● **3 000 €**
A l'issue de la 5ème année

Si vous cessez vos fonctions au sein de votre établissement, un remboursement au prorata sera appliqué.

● **1 000 €**
A l'issue de la 3ème année à compter de la date de publication de l'arrêté



Prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis

1400 €
A la prise de fonction

4 800 €
Après 3 ans de service

1 800 €
Après 5 ans de service

2 400 €
A la prise de fonction

4 800 €
Après 3 ans de service

4 800 €
Après 5 ans de service